

Jean-Michel Favre et Jean-Paul Moulin

Des apprenties en formation pratique à l'école professionnelle pour suivre des cours de culture générale

Construction et aboutissement d'un projet novateur et impacts générés auprès des apprenties

Résumé

Depuis quelques années, la Formation pratique (FPra) s'est développée dans de nombreux lieux de formation en Suisse à l'intention des jeunes qui ne peuvent répondre aux exigences d'une formation professionnelle standardisée de deux, trois ou quatre ans. Actuellement, elle est en recherche de reconnaissance et de légitimité aussi bien à l'interne de la formation professionnelle initiale que dans le monde des entreprises. L'article rend compte de la réalisation d'un projet novateur en Suisse romande visant à valoriser la FPra directement auprès des jeunes qui l'entreprennent.

Zusammenfassung

Die Praktische Ausbildung (PrA) wird nun seit mehreren Jahren in zahlreichen Ausbildungsstätten der Schweiz angeboten. Sie richtet sich an junge Menschen, die den Anforderungen einer Standardberufsausbildung von zwei, drei oder vier Jahren nicht entsprechen können. Aktuell kämpft der Ausbildungsweg um Anerkennung und Legitimität sowohl im Rahmen der beruflichen Grundbildung wie auch bei den Unternehmen. Unser Artikel stellt die Umsetzung eines innovativen Projekts in der Westschweiz vor, mit dem dieser Ausbildungsweg direkt bei den jungen PrA-Lernenden aufgewertet werden soll.

Permalink: www.szh-csps.ch/r2020-03-06

Introduction

Depuis la rentrée d'août 2017, les apprenties¹ en formation pratique du Centre de formation professionnelle et sociale (CFPS) du Château de Seedorf suivent des cours de culture générale à l'École professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) de Fribourg. Original en Suisse romande, ce projet est le fruit d'une collaboration entre les deux institutions sous l'égide du Service de la formation professionnelle (SFP) du canton de Fribourg. Il a été ini-

tié notamment pour répondre à la demande répétée des apprenties en formation pratique du CFPS d'être en droit, tout comme leurs consœurs en formation professionnelle initiale de deux et trois ans, de fréquenter une école professionnelle ordinaire.

Le texte décrit dans un premier temps les origines du projet, les facteurs principaux qui ont conduit à sa création, ainsi que les conditions qui ont participé à sa réalisation. Dans un second temps, il présente les réponses que les apprenties participant au projet ont apportées à un questionnaire de satisfaction le concernant. Ces réponses révèlent les différents impacts produits par le projet sur leur investissement dans les cours.

¹ Dans l'ensemble du texte, c'est le féminin qui sera utilisé, étant donné que même si le CFPS s'est ouvert depuis quelques années aux hommes, ce sont encore pour l'immense majorité des jeunes femmes qui viennent s'y former.

Élaboration et concrétisation du projet

Origine du projet

Avènement des formations AFP au sein de la formation professionnelle

Le 1^{er} janvier 2004, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr) sonne le glas de la formation élémentaire en annonçant l'avènement d'une nouvelle formation : la formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Cette nouvelle formation se veut spécifiquement destinée à des jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques et leur donne la possibilité d'obtenir un diplôme reconnu sur le plan fédéral (SEFRI, 2014). Elle vise à harmoniser les compétences acquises dans chaque formation par l'intermédiaire d'un programme et d'une procédure de qualification standardisés. Intégrée de plain-pied dans le système global de la formation professionnelle en Suisse (SEFRI, 2016), elle doit aussi permettre aux détenteurs d'une AFP qui en ont les capacités de poursuivre leur formation dans la voie menant au certificat fédéral de capacité (CFC).

Incidences du développement des AFP sur la formation des apprenties au CFPS

Au CFPS du Château de Seedorf, l'avènement des AFP en lieu et place des formations élémentaires a eu des répercussions importantes sur le travail mené à l'interne auprès des apprenties.

Certaines répercussions ont eu un impact très positif sur le déroulement de la formation. La redéfinition des plans de formation a ainsi permis d'accroître et de diversifier les tâches auxquelles les apprenties devaient s'exercer durant l'apprentissage. Ce qui a permis de révéler chez elles des potentialités dont on n'avait parfois pas pris la me-

sure jusqu'alors, enrichissant la palette de compétences qu'elles étaient à même d'acquérir et dont il devenait possible d'attester. Il a également conduit le CFPS à s'ouvrir sur l'extérieur, dans la mesure où les cours professionnels et les cours de culture générale se déroulaient dorénavant dans les écoles professionnelles des cantons de Fribourg et Vaud, et les cours interentreprises, venant compléter le panel de la formation, étaient également organisés pour une bonne part à l'externe du centre.

D'autres incidences ont eu en revanche un impact plutôt négatif sur la formation. Le secteur de la blanchisserie a ainsi été le seul pour lequel une offre de formation AFP n'a pas été mise sur pied, ce qui a inévitablement concouru à en réduire l'attractivité auprès des apprenties. Par ailleurs, le fait que les formations AFP soient des formations standardisées, se concluant par des examens identiques pour tous, certaines apprenties s'en sont irrémédiablement trouvées exclues, du fait que leur niveau scolaire notamment ne s'avérait pas suffisant pour y accéder.

Cette nouvelle donne a demandé aux acteurs du CFPS de concevoir un troisième type de formation, plus souple et mieux à même de correspondre aux singularités des apprenties qui ne pouvaient accéder à une formation AFP : la formation pratique (FPra).

La création d'une formation pratique au CFPS

L'objectif principal de cette formation pratique est de permettre aux apprenties qui ne peuvent suivre une AFP d'accomplir un cursus qui leur offre la possibilité d'acquérir un maximum de compétences en vue de favoriser leur insertion ultérieure sur le marché du travail.

Nous avons donc décidé de conserver les mêmes plans de formation que pour l'AFP. L'idée n'était évidemment pas de pous-

ser coûte que coûte les apprenties à développer l'ensemble des compétences qui y figurent, ce qui, pour certaines, se serait assurément révélé impossible. Il s'agissait plutôt de conserver ce plan de formation comme un cadre dans lequel se mouvoir, de façon à correspondre au mieux aux possibilités de chacune d'elles. Ainsi, plutôt que de réduire a priori le plan de formation AFP, en lui soustrayant un certain nombre de compétences pour en faire un plan de formation pratique adapté, on le conservait dans son intégralité, la réduction (si réduction il devait y avoir) s'accomplissant tout au long de la formation, en fonction des capacités avérées et des difficultés rencontrées de façon singulière par chaque apprentie.

La grande majorité des apprenties FPr demandent que leurs travaux soient notés, parce que leurs consoeurs de l'AFP reçoivent des notes.

Dans le même ordre d'idées, nous aurions souhaité octroyer, d'entente avec l'Association INSOS², une durée de deux ans à cette formation pratique, comme c'est le cas pour l'AFP et comme cela était déjà le cas auparavant pour la formation élémentaire. Cette perspective nous a toutefois été refusée par l'AI pour des raisons de coût. La crainte étant qu'une formation pratique d'une durée de deux ans ne garantisse pas à coup sûr une insertion dans le premier marché du travail et/ou une réduction ultérieure de la rente, ce qui signifierait que l'argent investi dans la formation ne pourrait être récupéré à moyen et à

² L'association INSOS (Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap) milite depuis de nombreuses années pour un droit à la formation d'une durée minimale de deux ans.

long terme. Nous avons donc dû nous résoudre à lui attribuer une durée d'une année seulement, laquelle, de cas en cas, c'est-à-dire quand les perspectives d'insertion auraient de bonnes chances de s'accroître, pouvait être reconduite une seconde fois³.

Afin de donner du crédit à cette formation pratique aux yeux des apprenties, mais aussi parce que nous étions parfaitement convaincus qu'elles y avaient droit⁴ comme leurs consœurs en formation AFP et CFC, nous avons choisi d'assortir cette formation de cours de branches professionnelles et de cours de culture générale. D'une durée de deux heures par semaine, nous avons voulu que les premiers soient le plus en lien possible avec la pratique professionnelle effective, donnant l'occasion aux apprenties de réfléchir aux gestes et aux techniques qu'elles exécutaient au quotidien, afin de leur apporter plus de significations et une meilleure assise. En ce qui concerne la culture générale, c'est une durée de quatre heures hebdomadaires qui a été attribuée. Et là encore, nous avons conservé le

³ D'un point de vue externe, on a assurément du mal à prendre la mesure des conséquences d'une telle option au sein du CFPS : une forme d'épée de Damoclès était désormais posée sur la durée de la formation des apprenties les plus fragiles. Difficile aussi pour elles de comprendre, tout comme pour nous d'expliquer, les raisons qui faisaient que certaines avaient la possibilité de poursuivre, alors que d'autres devaient interrompre leur parcours de formation au terme d'une année.

⁴ Le droit à un enseignement de la culture générale pour les apprenties en formation pratique est inaliénable parce que la culture participe à l'insertion sociétale de tout individu. Et pourtant, aucun texte juridique de la formation professionnelle ne garantit actuellement ce droit aux apprenties en formation pratique. Le risque existe donc – nous en avons eu vent à plusieurs reprises – que ces apprenties se voient exclues de l'enseignement de la culture générale et que le temps ainsi épargné (!) soit utilisé à un entraînement accru de l'acquisition des gestes professionnels.

même plan de formation que pour les apprenties AFP – le PEEC eCG Fribourg (2014) – avec le dessein d'en différencier et d'en aménager les contenus, selon les intérêts, les besoins et les capacités des apprenties FPra.

De plus, nous avons voulu donner à cette formation pratique une certaine officialité vis-à-vis de l'extérieur du CFPS, cherchant par là à favoriser à son terme les chances d'insertion dans le marché du travail. C'est pourquoi nous l'avons ponctuée d'un contrôle final – une forme d'examen fondé sur les tâches maîtrisées – qui donne la possibilité aux apprenties de montrer à des experts externes une part de ce qu'elles ont acquis durant leur formation. Ce contrôle final débouche alors sur la remise d'une attestation individuelle de compétences qu'il sera ensuite possible de faire valoir lors de la recherche d'un emploi.

Le décalage entre formation pratique et formation AFP crée des demandes

La perspective de créer une formation pratique qui reste proche dans sa forme et dans son fond de l'AFP ne suffit pas, et de loin, à lui donner une valeur similaire aux yeux des apprenties. Et ce, même si le discours qui prévaut au CFPS tend à vouloir les convaincre qu'en termes d'obtention d'un poste de travail en fin de formation, les perspectives seraient tout aussi bonnes. La portée réelle ou symbolique de l'obtention d'un diplôme reconnu au plan fédéral est en effet bien trop forte, ce d'autant plus pour celles qui envisageaient parfois de décrocher un CFC à leur entrée en formation.

La proposition faite à une apprentie d'entreprendre une formation pratique et la signature du contrat qui lui fait suite s'avèrent de fait toujours des opérations délicates à accomplir. Et si certaines parviennent bon an mal an à se convaincre que la formation pra-

tique est bien le niveau de formation qui s'avère le mieux adapté à leur profil, d'autres passent au contraire tout ou partie de cette formation à contester cette décision et dire qu'elle est injuste, prétextant qu'elles auraient eu les moyens de faire mieux, autrement dit de suivre une formation AFP⁵.

Les apprenties sont donc particulièrement attentives aux différences qui peuvent exister entre les deux types de formation et l'absence d'une composante de l'AFP dans la formation pratique tend irrémédiablement à la disqualifier et à les faire réagir. Et là encore, on peut remarquer comme le symbole joue à plein.

Ainsi, la grande majorité des apprenties FPra demandent que leurs travaux soient notés, parce que leurs consœurs de l'AFP reçoivent des notes. Elles désirent également que leur formation se termine par un examen, parce que la reconnaissance de la formation AFP passe par un examen. Dans le domaine de la culture générale, elles souhaitent dans leur grande majorité réaliser un travail personnel d'approfondissement écrit (TPA), alors même que l'écrit constitue souvent un domaine dans lequel elles ont peiné à l'école (et qu'il a même pu être un facteur prépondérant les empêchant d'accomplir une AFP) et le présenter à l'oral devant un expert, parce qu'il en est de même dans le cadre de l'AFP. Et elles ne comprennent pas non plus les raisons – mais quelles sont-elles au fait? – qui font qu'elles devraient suivre leurs cours professionnels à l'interne du CFPS, tandis que leurs collègues de formation AFP ou CFC suivent les leurs dans une école professionnelle.

⁵ À ce titre, on peut donner entre autres exemples, celui d'une apprentie qui a demandé à suivre des cours de mathématiques sur son temps libre afin de prouver aux collaborateurs du CFPS qu'elle avait bel et bien les moyens de suivre une formation AFP.

Les demandes répétées des apprenties FPra de pouvoir être considérées, dans les actes et non seulement dans les paroles, comme les autres, mais aussi devant l'indélicatesse de la position dans laquelle ces demandes nous plaçaient, nous ont progressivement incités à y répondre favorablement: d'accord pour les notes, d'accord pour un examen, d'accord pour un TPA et d'accord aussi pour des cours à l'école professionnelle. Sauf que pour cette dernière requête, nous n'avions pas, au sein du CFPS, toutes les cartes en main pour y aboutir.

À l'école professionnelle, on en est souvent même à ignorer l'existence des formations pratiques.

Élaboration et réalisation du projet
Deux essais de déplacement des cours pour les apprenties FPra en école professionnelle

Déplacer les cours pour les apprenties FPra dans une école professionnelle ne va en effet pas de soi. À l'interne du CFPS, on sous-évalue parfois l'intérêt qu'il peut y avoir à opérer un tel changement, du fait que cela s'est toujours fait comme cela et que l'on dispose sur place de tout ce qu'il faut pour (bien) faire: des personnes (enseignants spécialisés et maîtres socioprofessionnels) préposées pour dispenser les cours, des locaux et du matériel en suffisance, une proximité avec la pratique, etc. À l'école professionnelle, on en est souvent même à ignorer l'existence des formations pratiques, les enseignants ne sont pas formés pour donner des cours à un tel public, on manque déjà souvent de place pour donner des cours, etc. Nous avons donc eu recours à plusieurs essais avant de parvenir à réaliser un tel projet.

Une première tentative a eu lieu suite à la mise sur pied de la formation d'horticultrice

AFP dans le canton de Fribourg. A cette occasion, ce sont en effet un maître socioprofessionnel et un enseignant spécialisé du CFPS du Château de Seedorf qui ont été engagés par l'école professionnelle pour donner les cours de branches professionnelles et les cours de culture générale aux apprenties. Tous deux étant aguerris à la pratique d'un enseignement différencié, une classe « mixte » regroupant des apprenties AFP et des apprenties FPra a été constituée, ce qui présentait l'avantage de disposer d'un effectif substantiel. Les cours dispensés étaient globalement les mêmes, mais les évaluations pouvaient différer selon les deux niveaux.

L'expérience menée durant deux ans a donné une belle satisfaction tant du point de vue des apprenties, des enseignants que du doyen de l'école responsable de la formation. Elle n'a cependant pas pu être reconduite, le SFP du canton de Fribourg n'en ayant pas donné l'autorisation: il n'y avait pas de bases juridiques pour la création d'une classe mixte AFP/FPra et les craintes que la présence d'apprenties FPra dans la classe ne dévalorise le statut des AFP (lui-même souvent précarisé en regard du CFC) semblaient trop importantes aux yeux des autorités.

Une deuxième tentative a eu lieu dans une autre école professionnelle du canton. Nous avons pris contact avec un doyen de l'école pour demander qu'une classe regroupant huit apprenties FPra en blanchisserie et en cuisine puisse y suivre leurs cours de culture générale, lesquels seraient donnés par une enseignante spécialisée du CFPS. Une salle de cours avait été réservée chaque semaine à cet effet. Il s'est pourtant avéré que la salle était régulièrement occupée par d'autres classes, mettant enseignante et apprenties dans l'embarras, puisqu'ils se retrouvaient sans lieu pour organiser les cours. L'expérience a dû être interrompue au bout de quatre mois, malgré

les protestations des apprenties; la classe n'ayant pas de statut officiel au sein de l'école, l'accès à une salle de cours ne pouvait être garanti de semaine en semaine.

Et les choses en seraient peut-être restées là, si nous n'avions pas pris connaissance peu après d'un interview d'Esther Gyga dans le magazine INSOS de décembre 2016, intitulé « Une école professionnelle à l'esprit pionnier », lequel notifiait que l'école professionnelle de commerce et d'industrie de Berne (AVK Bern) avait ouvert ses portes à des apprentis FPra.

Un projet-pilote en collaboration avec la direction d'une école professionnelle sous l'égide du Service de la formation professionnelle du canton de Fribourg

La lecture de cet article nous a encouragés à remettre l'ouvrage sur le métier, mais en y associant cette fois-ci la direction du SFP du canton de Fribourg (à qui nous avons envoyé l'article) et la direction de l'EPAI, afin de concourir à la création d'un projet pilote qui permette aux apprenties FPra du CFPS de suivre leurs cours de culture générale à l'EPAI.

Pour finaliser ce projet, nous avons notamment dû nous entendre sur les points suivants:

- les cours proposés à l'école professionnelle aux apprenties en FPra du CFPS seraient uniquement des cours de culture générale, ce qui permettrait de regrouper des apprenties de métiers différents dans une même classe et constituer de fait des effectifs suffisamment importants⁶ (sept
- à huit apprenties par classe); leur durée serait, comme pour les AFP, de quatre périodes hebdomadaires; le programme de formation resterait le même que celui des AFP, soit le PEEC eCG Fribourg; des devoirs seraient donnés, les évaluations seraient notées sur une échelle de 1 à 6 et un TPA suivi d'une présentation orale en présence d'un expert ponctuait l'enseignement des apprenties sortantes⁷;
- ces cours seraient donnés par les enseignants spécialisés du CFPS, au bénéfice d'une formation et d'une expérience approfondies de la gestion de classe de niveaux hétérogènes comprenant des élèves présentant d'importantes difficultés d'apprentissage; ces enseignants seraient engagés par l'école professionnelle de façon à ce qu'ils acquièrent au sein de l'école un statut semblable aux autres enseignants de culture générale et soient considérés comme tels;
- les apprenties elles-mêmes feraient partie des effectifs de l'école professionnelle; elles seraient soumises aux règles de l'école (gestion des absences et des arrivées tardives, etc.) et bénéficieraient des mêmes prestations (accès à la bibliothèque, réception de bulletins semestriels, participation aux journées sportives, etc.), afin qu'elles aussi acquièrent au sein de l'école un statut semblable aux autres apprentis et soient considérées comme tels;
- le projet-pilote durerait une année et serait reconductible une fois; il ferait l'objet

⁶ La chose n'était pas possible pour les cours de branches professionnelles où les contenus diffèrent selon les métiers considérés. Nous avons donc décidé de ne pas les intégrer au projet et qu'ils restent dispensés à l'interne du CFPS par les maîtres socioprofessionnels.

⁷ Il faut bien comprendre l'effort consenti à rester au plus proche de la formation AFP, non pas comme une volonté de conformité, mais bien comme une manière de répondre au souhait répété des apprenties de se rendre au plus proche de la norme.

d'une première évaluation par les trois parties concernées lors du second semestre de l'année de mise en œuvre; si le bilan s'avérait positif, il serait reconduit pour une deuxième année et pourvu d'une nouvelle évaluation à la même période.

Le projet-pilote a démarré à la rentrée d'août 2017. Deux classes de sept apprenties en formation pratique au CFPS ont débuté leurs cours de culture générale, à raison de quatre périodes par semaine, à l'EPAI de Fribourg. Le premier bilan du projet-pilote s'est déroulé en avril 2018 et a abouti à la reconduction du projet pour une seconde année. Une nouvelle volée de deux classes de huit apprenties en formation pratique au CFPS a ainsi suivi ses cours de culture générale à l'EPAI dès la rentrée 2018. Un nouveau bilan a eu lieu en avril 2019, lequel a débouché sur la finalisation et la pérennisation des cours de culture générale pour les apprenties en formation pratique du CFPS à l'EPAI, avec l'engagement définitif des deux enseignants spécialisés investis dans le projet.

Regards portés par les apprenties sur le projet

Un questionnaire de satisfaction soumis aux apprenties

De façon à donner une voix aux apprenties lors des bilans et jauger dans le même temps leur adhésion à un projet dont elles étaient à la fois les initiatrices et les principales actrices, un questionnaire de satisfaction leur a été soumis. Les réponses aux questionnaires ont été présentées dans le détail lors des deux bilans. Elles ont sensiblement participé à la reconduction, puis à la pérennisation du projet.

Les questionnaires ont été conçus par l'équipe des enseignants du CFPS à partir de deux questionnaires de satisfaction qui étaient originellement en vigueur, pour l'un à

l'EPAI et pour l'autre au CFPS. Ils comprennent une liste de trente items répartis en trois thèmes: « mon attitude dans les cours », « l'enseignement qui est donné » et « mon intégration au sein de l'école ». Les apprenties étaient invitées à se positionner par rapport à chaque item selon quatre choix possibles, soit en indiquant si elles étaient « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord », « pas du tout d'accord ». En complément à cette liste de trente items venaient s'ajouter trois questions ouvertes, demandant aux apprenties de citer un ou deux points forts des cours à l'EPAI, un ou deux points faibles et quelques suggestions d'amélioration.

Les questionnaires ont été délivrés en classe aux apprenties par leur enseignant à la mi-mars 2018 et à la fin février 2019. Il leur en a expliqué l'enjeu principal qui était d'évaluer le projet en vue de l'améliorer et de reconduire l'année d'après. Une lecture en commun de l'ensemble des items et des questions a été effectuée de manière à évacuer au maximum les éventuelles difficultés de compréhension des items. En 2018, quatorze apprenties ont rempli le questionnaire, alors qu'elles étaient treize à le faire⁸ en 2019 (dont quatre étaient déjà présentes en 2018).

Réponses des apprenties aux 30 items à cocher

Mon attitude dans les cours

Vis-à-vis de leur attitude dans les cours, les réponses des apprenties sont majoritaire-

⁸ Précisons à ce propos qu'en août 2018, deux classes de huit apprenties FPra du CFPS ont bel et bien débuté leurs cours de culture générale à l'EPAI. Pour trois d'entre elles, la formation au CFPS s'est toutefois interrompue avant la fin du mois de février; deux pour des raisons liées à leur fragilité psychique, alors que pour la troisième, la formation s'est interrompue au début du mois de février, la mesure accordée par l'AI ne courant pas au-delà.

ment très positives, tant en 2018 qu'en 2019, avec un degré de satisfaction oscillant entre 20 et 27 réponses positives (sur un maximum de 27) selon les items. On observe seulement un léger glissement du « tout à fait d'accord » vers le « plutôt d'accord » de la première à la seconde année de passation.

Les trois items qui recueillent le plus de suffrages positifs – entre 26 et 27 réponses – sont le respect de l'enseignant/e, le respect des collègues de cours et l'investissement dans le travail. Ils sont suivis avec 24 ou 25 réponses positives par le plaisir de réaliser les activités proposées, la participation à la création d'une bonne ambiance de cours et l'intérêt pour les cours de culture générale. L'effectuation consciencieuse des devoirs et la compréhension du bienfondé des cours de culture générale pour la formation récoltent respectivement 22 et 21 réponses positives, alors que la capacité à poser des questions en cas d'incompréhension en obtient 20: trois apprenties, dans chaque année, ayant coché qu'elles n'étaient « plutôt pas d'accord » avec cet item.

On observe enfin que l'item demandant aux apprenties si elles se sentent plus engagées dans les cours depuis qu'ils ont lieu à l'école professionnelle reçoit 23 réponses positives et ce, alors même que les enseignants qui les donnent sont les mêmes. Ceci tend à montrer combien l'aspect symbolique du déplacement des cours de culture générale du CFPS à l'EPAI tend à compter pour les apprenties interrogées.

L'enseignement donné à l'école professionnelle

S'agissant de l'enseignement donné à l'école professionnelle, le degré de satisfaction oscille à nouveau entre 21 et 27 réponses positives (sur un maximum de 27) selon les items. Le même glissement d'une année de passation à l'autre du « tout à fait d'accord » vers le

« plutôt d'accord » peut être remarqué.

Cinq items recueillent de 26 à 27 réponses positives, à savoir la bonne préparation de l'enseignement, l'adéquation des moyens d'enseignement utilisés, la diversité de manières de travailler, la qualité de la documentation fournie et la motivation apportée par l'enseignant. Avec 24 ou 25 suffrages positifs, on trouve l'adéquation du rythme des cours, l'adaptation des évaluations en nombre et en difficulté et le fait de pouvoir vérifier sa progression selon les informations données. Seul l'item stipulant que le climat de la classe permet de favoriser la progression de tous recueille seulement 20 réponses positives, trois apprenties, dans chaque année, ayant à nouveau coché qu'elles n'étaient « plutôt pas d'accord » avec cet item.

Les apprenties se sentent plus engagées dans les cours depuis qu'ils ont lieu à l'école professionnelle, alors que les enseignants qui les donnent sont les mêmes!

On obtient par ailleurs une confirmation de l'importance de l'aspect symbolique du déplacement des cours à l'EPAI par le fait que 25 apprenties (sur 26, l'une ne s'étant pas prononcée) cautionnent le fait que l'enseignement donné à l'EPAI semble plus sérieux que celui donné au CFPS.

Mon intégration au sein de l'école professionnelle

Concernant le regard que portent les apprenties sur leur intégration au sein de l'école professionnelle, on obtient là encore un fort degré de satisfaction avec, à l'exception d'un seul item, un total de 22 à 27 réponses positives (sur un maximum de 27) selon les items

et une répartition très semblable selon les deux années de passation entre le « tout à fait d'accord » et le « plutôt d'accord ».

Le fait de se sentir bien à l'EPAI, la capacité à se conformer aux règles de l'école, le fait d'être à l'heure aux cours, l'adéquation des horaires de cours et le fait de pouvoir profiter des pauses pour se reposer récoltent de 26 à 27 réponses positives. L'utilisation des infrastructures mises à disposition (bibliothèque, cafétéria et autres), l'absence de crainte à l'égard des autres apprentis de l'école, les déplacements du CFPS à l'EPAI obtiennent entre 22 et 23 suffrages. Seule la possibilité de nouer des relations avec d'autres apprenties que celles de la classe ne recueille que 11 réponses positives. Selon la direction de l'EPAI, il s'agit là toutefois d'une appréciation que l'on retrouverait chez la plupart des apprentis qui fréquentent l'école professionnelle une journée par semaine, lesquels n'ont en majorité pas le temps, au vu d'un horaire très chargé (neuf périodes d'enseignement par jour), d'établir et d'entretenir beaucoup de contacts hors de la classe⁹. Notons encore pour terminer que 23 apprenties sur 27 déclarent préférer suivre les cours de culture générale à l'EPAI qu'au CFPS.

Réponses des apprenties aux trois questions ouvertes

Les points forts des cours à l'EPAI

Sur 27 apprenties interrogées, 24 ont exprimé par écrit¹⁰ au moins un point fort à propos des cours de culture générale donnés à l'EPAI.

⁹ Notons à ce propos que le constat nous a amenés lors du second bilan à vouloir intégrer l'an prochain les apprenties FPra dans un groupe de sports.

¹⁰ Les exemples donnés en italique dans la suite du texte sont en tous points fidèles aux propos qui ont été rédigés par les apprenties sur leur questionnaire. Seule l'orthographe a été retouchée quand cela était nécessaire.

Les points forts en provenance de la première passation du questionnaire (en 2018) peuvent être classés en quatre thématiques principales.

La première thématique, qui apparaît déjà dans les analyses précédentes, concerne le rapport symbolique à une certaine norme. Elle conduit les apprenties à déclarer : « On est dans une vraie école » ou « On voit qu'on fait vraiment un apprentissage » ou encore « L'enseignement est plus riche. » L'enseignement de la culture générale donné à l'EPAI serait ainsi mieux considéré parce qu'il se déroule dans un lieu « officiel », c'est-à-dire dans le lieu où cet enseignement s'exerce pour les autres apprentis en formation AFP ou CFC (indépendamment des contenus proposés et alors même, rappelons-le, que les enseignants qui donnent les cours sont des enseignants spécialisés du CFPS).

La deuxième thématique est celle de la confiance en soi qui s'exprime par des propos tels que : « Ça me fait plutôt d'être mature et d'être aussi plus en confiance à moi-même » ou « C'est très valorisant !!! Et ça m'a beaucoup aidé à avoir confiance en moi » ou encore « J'ai pu prendre en maturité et être plus autonome. » Déplacer les cours du CFPS à l'école professionnelle reviendrait donc aux yeux des apprenties à donner un meilleur crédit à leurs compétences, leur autonomie.

La troisième thématique procède de l'ouverture sur l'extérieur qui est ainsi créée : « Ça permet de sortir de Seedorf » ou « Voir du monde hors Seedorf » ou encore « Découvrir un autre lieu de travail, voir autre chose que le CFPS. » Le déplacement des cours à l'EPAI tendrait ainsi à rapprocher le CFPS d'une entreprise comme les autres, en évitant de rendre captif les apprenties dont il assure la formation.

Enfin la quatrième thématique réside dans le plaisir que les apprenties prennent à suivre les cours à l'école professionnelle,

lorsqu'elles déclarent: « Ça me fait plaisir d'avoir les cours à l'EPAI » ou « En étant dans une école professionnelle, je me sens mieux (...) et franchement ça fait du bien. » Cette thématique tend d'ailleurs à découler des trois autres, dans le sens où ce serait parce qu'on est dans une vraie école, ou parce qu'on a une meilleure confiance en soi, ou encore parce qu'on sort de Seedorf que l'on prend du plaisir à participer aux cours.

Lors de la deuxième année de passation du questionnaire (en 2019), on retrouve dans les propos recueillis des exemples relatifs aux quatre thématiques comme ici: « Une école donnant l'impression d'être dans une véritable école normale et un peu universitaire, cela donne l'impression d'être capable. On est en dehors du CFPS, c'est plus motivant. »

Mais il est également possible d'en identifier une cinquième qui se rapporte directement aux contenus des cours. Ainsi certaines apprenties avancent-elles que: « On apprend plein de nouvelles choses » ou encore que « Mon avis sur l'EPAI est que je trouve les cours intéressants, comme les vidéos et après écrire ou faire mon TPA. » La chose est particulièrement intéressante, puisqu'elle donne à penser que l'installation des cours à l'école professionnelle tendrait également à valoriser les contenus des cours de culture de générale¹¹ qui y sont enseignés.

Les points faibles des cours à l'EPAI

Sur 27 apprenties interrogées, 25 ont relevé au moins un point faible concernant les cours de culture générale à l'EPAI.

Lors de la première passation du questionnaire, plus de la moitié des réponses données se rapportent à la durée des cours qui est considérée comme insuffisante. On trouve

ainsi: « J'ai envie de faire toute la journée les cours à l'EPAI » ou « Juste une matinée de cours à l'EPAI, c'est trop court. Ce serait mieux toute une journée » ou encore « Dommage que le temps de cours à l'EPAI soit court. » Il est certain que cette durée est jugée trop faible en comparaison des conditions de formation qui sont allouées aux apprenties AFP, lesquelles passent une journée entière à l'école professionnelle du fait que les cours de branches professionnelles leur sont également donnés dans ce lieu¹².

Le déplacement des cours à l'école professionnelle tendrait à rapprocher le CFPS d'une entreprise comme les autres, en évitant de rendre captif les apprenties dont il assure la formation.

On relève également d'autres points faibles plus épars (i.e. énoncés par une seule apprentie) comme l'absence de cours inter-entreprises (une prestation également dévolue aux apprenties AFP), des évaluations et des devoirs considérés trop difficiles, le manque de contacts avec d'autres apprentis ou encore une première partie de matinée de cours trop longue (pour des raisons d'organisation au sein de l'école, l'une des deux classes avait trois périodes de quarante-cinq minutes de suite avant la pause).

Au cours de la seconde passation du questionnaire, on retrouve plusieurs réponses liées à la durée des cours, comme: « J'aimerais bien avoir les cours à l'EPAI toute la journée au lieu d'être à l'EPAI juste le matin et jusqu'à midi », mais elles sont moins nombreuses.

¹¹ Une chose qui, aux dires de beaucoup, est loin d'être une mince affaire dans le contexte de la formation professionnelle.

¹² Ce qui, rappelons-le, n'a pu être réalisé dans le cadre de ce projet pour les apprenties en FPra en raison d'un effectif par métier qui est trop peu important.

Et deux nouvelles thématiques peuvent être inférées des réponses des apprenties. La première concerne les trajets pour se rendre à l'école professionnelle¹³ : « Le temps des trajets est trop long » ou « Faut se réveiller plus tôt ! ». La seconde vise les contenus des cours regrettant l'absence de matières scolaires envisagées comme telles : « Il n'y a pas de maths et de français et pas assez de devoirs » ou la réalisation du travail personnel d'approfondissement : « J'aime pas trop faire le TPA et le plus, c'est de le présenter, ça me stresse beaucoup. »

On observe à nouveau quelques réponses éparses relatives à la longueur du temps de cours avant la pause et la complexité des évaluations. Une apprentie mentionne encore le fait d'être ignorée par les autres enseignants de l'école professionnelle.

La mise en place de cours de culture générale à l'intention des apprenties FPra demande de pouvoir compter sur des enseignants spécialisés formés à la pédagogie différenciée.

Les suggestions d'amélioration

Sur les 27 apprenties interrogées, 17 ont apporté au moins une suggestion d'amélioration vis-à-vis des cours de culture générale donnés à l'EPAI.

En première année de passation, les propositions concernent presque en totalité une augmentation de la durée des cours à l'école

professionnelle : « Avoir les cours de branches professionnelles ici plutôt qu'à Seedorf. Je me sentirais mieux aussi de tout faire à l'EPAI » ou « Avoir une journée entière pour apprendre plus » et même : « Avoir les cours de culture générale toute la journée. »

En seconde année de passation, on retrouve également une importante demande pour augmenter la durée des cours : « Je propose un peu plus de cours » ou « Participer aux cours de l'EPAI une journée plutôt qu'une demi-journée » assortie de quelques propositions de modifications des contenus : « Faire pas que de la culture générale, par exemple, faire un peu de maths, de la géo et du français » ou « Plus de maths, d'anglais, d'histoire, mais surtout plus d'heures de cours, car on veut aussi apprendre. »

Il y a donc une belle cohérence entre les points faibles préalablement identifiés par les apprenties et les suggestions d'amélioration, même si celles-ci auront de la peine à être mises en œuvre : les premières pour des raisons déjà évoquées (nombre insuffisant d'apprenties par corps de métier¹⁴); et les secondes, parce que l'enseignement de la culture générale au sein de la formation professionnelle vise précisément à s'affranchir de nombreux contenus scolaires pour s'ouvrir sur d'autres aspects visant le développement de la personne, sa capacité à évoluer de manière autonome et responsable ou encore son intégration dans la société et son ouverture au monde (PEEC du canton de Fribourg, 2014).

¹³ Une apprentie présentant un trouble du spectre de l'autisme est particulièrement virulente à ce propos, manifestant la difficulté qu'elle rencontre à quitter le centre chaque semaine pour se rendre à l'école professionnelle. C'est la seule parmi les 27 apprenties interrogées qui a déclaré qu'elle aurait préféré suivre les cours de culture générale au CFPS.

¹⁴ Actuellement, la seule alternative résiderait dans le développement de classes mixtes AFP-FPra pour les branches professionnelles, mais, on l'a vu précédemment, elle n'est en l'état pas envisageable.

Conclusion

La mise en place de cours de culture générale à l'intention des apprenties FPra d'un centre de formation professionnelle et sociale dans une école professionnelle n'est pas une mince affaire. Elle appelle tout d'abord une belle ouverture de la part des trois partenaires impliqués dans la réalisation du projet (le CFPS, l'EPAI et le SFP du canton de Fribourg), ainsi qu'une coordination de leur action respective. Elle demande ensuite de pouvoir compter, on en a finalement peu parlé mais leur rôle est décisif, sur des enseignants spécialisés bien formés à la différenciation de leur action pédagogique et partie prenante d'une démarche qui les contraint de s'intégrer dans un nouvel environnement de formation. Elle nécessite enfin que les principaux acteurs du projet, à savoir les apprenties et les enseignants, bénéficient au sein de l'école professionnelle d'une reconnaissance institutionnelle officielle en y étant inscrits et engagés au même titre que les autres.

Lorsque cet ensemble de conditions est rempli, on voit que la concrétisation du projet génère de belles répercussions sur le ressenti que les apprenties nourrissent à l'égard d'une formation – la formation pratique – qui est unanimement considérée comme de moins grande valeur que les autres. Œuvrer à la valorisation de la formation pratique ne s'arrête cependant pas là, d'autant plus si l'on souhaite que cette valorisation passe de symbolique à effective. Et si le projet relaté ici y participe assurément, d'autres actions doivent impérativement être menées en parallèle, en collaboration avec les ORTRA et les entreprises¹⁵. Au vu

des difficultés actuelles que rencontrent les jeunes de tout niveau et de toute condition pour entrer dans le marché du travail, le défi reste toutefois considérable.

Références

- Commission PEEC eCG 2006 (2014, 1^{er} juillet). *Plan d'études des écoles cantonales pour l'enseignement de la culture générale (PEEC eCG Fribourg), version actualisée au 1er juillet 2014*. Etat de Fribourg. https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sfp_www/files/pdf66/PEEC_ECG_FR_Franais_-_Version_2.2_du_01.07.2014.pdf
- Lauper, B. (2016). Une école professionnelle à l'esprit pionnier. Interview d'Esther Gy-gax. *INSOS Le magazine*, (51), 15.
- SEFRI (2014). *Formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) – Guide*. Berne: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.
- SEFRI (2014). *La formation professionnelle en Suisse. Faits et chiffres 2016*. Berne: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Dr Phil. Jean-Michel Favre
Responsable pédagogique au CFPS du
Château de Seedorf
Route de Seedorf 101
CH-1757 Noréaz
jmfavre@cfps-seedorf.ch



Dr Phil. Jean-Paul Moulin
Ancien Directeur du CFPS du
Château de Seedorf



¹⁵ Il faut mentionner ici le travail que mène actuellement l'Association INSOS auprès de certaines organisations faitières dans la confection et la mise en œuvre d'une attestation individuelle de compétences (AIC) qui puisse être reconnue par les organisations elles-mêmes et les entreprises qu'elles représentent.